

DESTINATAIRES : Membres du Barreau de Montréal

EXPÉDITEUR : Alain Couture
Directeur régional des services judiciaires de Montréal

DATE : 13 août 2020

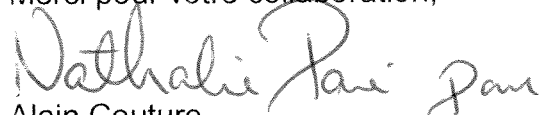
OBJET : Accès au plumitif

Bonjour à toutes et tous,

Les postes informatiques dédiés à la consultation du plumitif dans le palais de justice de Montréal et de la chambre de la jeunesse sont temporairement indisponibles par mesure de sécurité et de prévention en temps de pandémie, et ce depuis plusieurs mois. Considérant les mesures sanitaires mises en place au palais de justice de Montréal et à la chambre de la jeunesse, nous pourrions permettre un accès restreint à ces postes de consultation dès le 17 août prochain, selon certaines modalités.

- Le port du masque ou du couvre-visage sera obligatoire lors de l'utilisation des postes de consultation ;
- Des indications afin de respecter les deux mètres de distance seront apposées afin de respecter la gestion de la file d'attente;
- La période de consultation journalière doit être limitée à 30 minutes par personne ;
- Chaque utilisateur doit se laver les mains, avant et après chaque utilisation. Des produits nettoyants et du désinfectant pour les mains seront rendus disponibles aux utilisateurs ;
- Une affiche décrivant les étapes à suivre pour l'utilisation d'une poste de consultation sera apposée de manière visible.

Merci pour votre collaboration,



Alain Couture

Directeur régional des services judiciaires de Montréal